



DECISION N° 2023-453

Procédure adaptée relative aux travaux de peintures intérieures dans divers bâtiments scolaires de la Ville

Direction Maintenance du Patrimoine

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2122-23 et L 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de fonction et de signature à Monsieur François DUSSAUBAT.

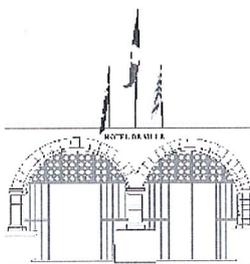
Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique, sur offres de prix unitaires, fermes et actualisables, il convient de conclure un marché concernant les peintures intérieures dans divers bâtiments scolaires de la Ville.

Comme chaque année, la Ville envisage la réfection de peintures dans divers bâtiments scolaires.

Ce marché est décomposé de la façon suivante :

- Lot N°1 :
- Ecole Maternelle Claude DEBUSSY : Couloir (rdc),
- Ecole Elémentaire BOUCHER : Salles d'enseignement (rdc),
- Ecole Elémentaire Léon BLUM : Salles d'enseignement (rdc).

Ce lot est estimé à 24 500 € H.T. (29 400 € T.T.C.)



- Lot N°2 :

- Ecole Élémentaire Jules FERRY : Salles d'enseignement (1er étage) et cages d'escalier.

Ce lot est estimé à 25 000 € H.T. (30 000 € T.T.C.)

L'ensemble du marché est estimé à 49 500 € HT.

Ces travaux sont prévus au cours des vacances scolaires d'été 2023.

Le 22 février 2023, un avis d'appel public à la concurrence a été inséré sur le site internet de la ville, fixant la date limite de réception des offres au 24 mars 2023 à 12 h.

Pour le lot 1 « peinture primaire Boucher, primaire Blum et maternelle Debussy », 5 offres ont été reçues dans les délais. L'estimation de ce lot est de 24 500 € HT, et la moyenne des offres est de 35 315,22 € HT.

Pour le lot 2 « peinture primaire Ferry », 4 offres ont été reçues dans les délais. L'estimation de ce lot est de 25 000 € HT, et la moyenne des offres est de 24 121,98 € HT.

Le détail de l'analyse des offres sera joint en annexe.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES pour les 2 lots :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

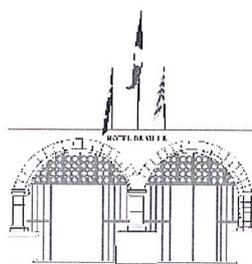
- prix : mode de calcul (offre/moyenne des offres) x coefficient : 65 %,
- délai d'exécution: mode de calcul (délai proposé/délai maximum) x coefficient: 35 %.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De retenir après analyse et négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées, présentée par :

- Pour le lot 1 : SIPRIE Bâtiment, 177 rue Pierre Pascal Fauvelle 66000 Perpignan, pour un montant de 22 850 € HT et un délai de 18 jours.
- Pour le lot 2 : VILLODRE, 18 avenue des Albères – BP 80007 – 66331 Cabestany Cedex, pour un montant de 17 900 € HT, et un délai de 20 jours.



ARTICLE 2 :

En application de l'article R 2181-1 du Code de la Commande Publique, les candidats non retenus, ont été avisés par courrier en date du 4 avril 2023.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **25 AVR. 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20230425-172331-AU-J-1**

Accusé reçu le : **25 AVR. 2023**

Affiché le : **25 AVR. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

